

Date de Convocation : 27 août 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15: AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien.

Absent : aucun

Procuration : aucune

Effectif valable : 15/15

Président de séance : Jean-Pierre PEYRON, Maire

Secrétaire de séance : Jeannine FAURE.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2014

DELIBERATIONS

Finances :

1. **Décision modificative n°2 / section d'investissement : inscription de recettes et de dépenses nouvelles**

Le Maire expose au Conseil qu'une décision modificative doit être adoptée pour inscrire au BP 2014 deux subventions du Département de Vaucluse pour un montant total de 94 400€ au compte 1323 (chapitre 13).

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire, 94 400€ seront inscrits en dépense au chapitre 21 : 46 000€ au compte 2111, pour l'opération d'acquisition des Blaques Basses, 7 000€ au compte 2158, pour le remplacement du matériel suite au cambriolage de la remise communale, et 38 400€ au compte 2181 pour solder l'opération d'installation de la chaudière bois à l'école.

Des remboursements et encaissements de cautions seront aussi inscrits au chapitre 45.

Approbation à l'unanimité

2. **Demande de participation au Fond d'aide aux jeunes du Département**

Le maire donne lecture du courrier du Conseil général de Vaucluse présentant le dispositif du fond d'aide aux jeunes et sollicitant le versement d'une subvention forfaitaire de 200€ par la commune. Ce fond, abondé par le CG 84 et les communes vauclusiennes permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans et leur apporter, le cas échéant, des secours temporaires pour faire face à des situations d'urgence.

Approbation à l'unanimité

3. **Autorisation permanente et générale de poursuites ad nominem donnée à Mme la Trésorière d'Apt**

Suite à l'arrivée d'une nouvelle Trésorière au Trésor Public d'Apt, le Conseil doit délibérer afin de l'autoriser de manière permanente et générale à engager les poursuites nécessaires pour recouvrer les sommes dues à la commune.

Approbation à l'unanimité

4. Indemnité de Conseil allouée à Mme la Trésorière d'Apt

Une indemnité d'un montant variable d'environ 500€ est versée annuellement au Trésorier d'Apt. Suite à l'arrivée de la nouvelle Trésorière, une délibération doit autoriser le versement de cette indemnité à son nom.

Approbation à l'unanimité

Patrimoine :

5. Offre d'achat de la parcelle AL 227 sise le Village

Suite à la procédure d'intégration de biens vacants et sans maître engagée par la commune pour les terrains de Mme Jean, des propositions d'acquisitions sont parvenues en Mairie.

La parcelle AL 227, d'une superficie de 191m² a été évaluée par le service des Domaines à 0,20€ le m². M. Gaël Lerévéréd propose de l'acquérir pour un montant de 191€, soit 1€ le m².

Le conseil doit autoriser le maire à signer l'acte de vente de gré à gré.

Approbation à la majorité: 14 voix pour et une abstention (Caroline Brémond Dick)

6. Offre d'achat de la parcelle AL 311 sise le Village

Dans le cadre de cette même procédure, la parcelle AL 311, d'une superficie de 40m², comportant une remise vétuste d'une surface utile de 60m² a été évaluée 21 000€ par le service des Domaines. M. Gianni Mens en offre 25 000€ à la Commune.

Le conseil doit autoriser le maire à signer l'acte de vente de gré à gré.

Approbation à la majorité: 14 voix pour et une abstention (Caroline Brémond Dick)

Divers:

7. Autorisation au maire de signer la convention relative à l'assistance fournie par le Département aux communes vauclusiennes éligibles au dispositif DACT 84

Cette assistance technique proposée par le Département de Vaucluse remplace l'ATESAT, dispositif antérieur mis en place par les services de l'Etat.

Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de cette adhésion et soulève la question de son coût élevé.

Refus à la majorité: 14 voix pour et une abstention (Jean-Pierre Peyron)

8. Constitution de la Commission communale de sécurité/désignation des membres non fonctionnaires

Cette commission est chargée, en relation avec les services de secours, de vérifier la mise en sécurité des bâtiments recevant du public. Le Maire en est Président de droit. Il s'agit aujourd'hui d'en désigner les autres membres. M. le Maire propose Mireille Dumeste en tant que Vice Présidente et Jean-Pierre Tirard, Mathias Meignan et Viviane Dargery comme membres permanents.

Approbation à l'unanimité

9. Proposition d'intégration d'itinéraires de randonnée au Plan départemental des chemins de randonnées

Les Amis de Viens ont proposé deux nouveaux tracés de randonnée sur le territoire de la Commune. Afin de permettre leur gestion par le Conseil Général de Vaucluse, la commune doit demander leur intégration au Plan départemental des chemins de randonnées. N'étant pas en mesure d'en assurer l'entretien suite aux restrictions budgétaires, le CG 84 refuse leur intégration mais propose néanmoins leur inscription au Plan départemental.

Approbation à l'unanimité

Vœux et motions :

10. Motion contre le survol aérien excessif sur le territoire du Parc du Luberon

Le Maire rappelle le crash d'un mirage au lieu dit Barbillon en août dernier. Il expose au Conseil que le Parc Naturel Régional du Luberon a entamé des négociations afin de limiter les exercices aériens de l'armée sur le territoire du Parc (14 axes d'entraînement sur 16) tout en dénonçant les nuisances subies par les résidents et l'impact sur le tourisme et donc sur l'économie du Parc.

Le PNRL demande aujourd'hui aux communes concernées d'adopter des motions contre le survol aérien excessif afin d'augmenter la portée de cette action.

Approbation à la majorité: 14 voix pour et une voix contre (Marcel Avargues)

11. Motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Maire donne lecture du projet de motion proposée par l'Association des Maires de France : la baisse drastique des dotations de l'Etat (50 milliards d'euros, soit 30% des dotations perçues par les communes) couplée à la poursuite des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales ne pourra être compensée par la rationalisation de l'action publique et obligera à des arbitrages douloureux. L'AMF rappelle le rôle de proximité des collectivités et le poids économique de l'investissement public.

Approbation à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES,

INFORMATIONS AU CONSEIL ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture d'un courrier d'un administré soulevant plusieurs problèmes de gestion de l'espace public:
Les propriétaires de chiens errants seront contactés, une convention pourrait être passée avec la fourrière de Plan d'Orgon. L'interdiction de stationner Allée des Platanes sera rendue plus visible afin d'améliorer la sécurité...
- Recrutement d'un agent contractuel :
Un agent technique a été recruté pour 3 mois à 20 heures hebdomadaires.
- Aération du four à pain :
Afin de limiter les dépenses, une ventilation va être installée au four à pain plutôt qu'une grille.
- Commissions PNRL
Le Maire demande aux Conseillers de se positionner sur les différentes commissions thématiques du Parc du Luberon.
- Commission tourisme CCPA.
Mireille Dumeste sera suppléante de Céline Augier

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 5 septembre 2014.

Le Maire,
Jean-Pierre Peyron.

